

Envoyé en préfecture le 10/04/2025 Reçu en préfecture le 10/04/2025 Publié le

ID: 019-241927201-20250407-DBU250407_1_1-DE



DELIBERATION DU BUREAU Séance du 7 avril 2025

Le Bureau de la communauté d'agglomération de Tulle s'est réuni le lundi sept avril deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, salle de réunion du bâtiment annexe 7, impasse Sylvain Combes à Tulle sous la Présidence de monsieur Michel BREUILH, Président.

Convocation de M. Michel BREUILH en date du 31 mars 2025

Nombre de membres en exercice : 22

Quorum: 12

Etaient présents: 12

Mesdames Christèle COURSAT, Ana Maria FERREIRA, Messieurs Eric BELLOUIN, Michel BREUILH, Roger CHASSAGNARD, Bernard COMBES, Pascal FOUCHÉ, Jean-François LABBAT, Christian MADELRIEUX, Fabrice MARTHON, Jean MOUZAT, Daniel RINGENBACH

Etaient absents: 10

Mmes Emilie BOUCHETEIL, Betty DESSINE, Yvette FOURNIER, Fabienne LATOUR, Sophie ROY, Stéphanie VALLEE, MM. Pascal CAVITTE, Bruno FLEURY, Henri JAMMOT, Bernard JAUVION

Objet : 1.1 Approbation d'une convention de groupement de commandes entre Tulle agglo et la Ville de Tulle et de la passation d'un marché concernant les travaux d'aménagement de la rue du Docteur Ramon à Tulle

Le Bureau,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2122-21-1et L.1414-3 II.

VU le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2113-6 et suivants,

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 23 juillet 2020 portant délégations de compétence du conseil communautaire au bureau et au président, et notamment au Bureau pour passer des conventions de groupement de commandes,

VU les statuts de Tulle agglo,

VU le projet de convention de groupement de commande,

CONSIDÉRANT que dans un souci de mutualisation de moyens, Tulle agglo et la ville de Tulle souhaitent se coordonner afin de réaliser une économie d'échelle et réduire le temps d'exécution des travaux, par la passation, en groupement de commandes, d'un marché relatif aux travaux de voirie devant être réalisés pour l'aménagement de la rue du Docteur Ramon à Tulle et comprenant notamment :

- <u>Pour Tulle agglo</u>: les terrassements, les travaux sur chaussée et trottoirs, les travaux sur le réseau d'eaux pluviales, la remise à niveau de réseaux divers ;
- <u>Pour la ville de Tulle</u>: des travaux paysagers et urbains, le revêtement bitumineux des trottoirs, ainsi que l'éclairage public et la signalisation.

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le

ID: 019-241927201-20250407-DBU250407_1_1-DE

CONSIDÉRANT qu'ainsi, ce groupement de commandes est proposé pour la durée de l'opération depuis la signature d'une convention et prendra fin dès lors que le marché aura été signé avec le titulaire et que sa notification finale sera réalisée,

CONSIDÉRANT qu'en vue de la passation de ce marché de travaux en procédure adaptée, cette convention définit diverses conditions, notamment dans l'attribution des missions du coordonnateur de groupement, et précise que chaque membre assure le suivi de l'exécution, la liquidation des factures qui le concerne ainsi que la gestion des contentieux éventuels y afférents,

CONSIDÉRANT qu'il est proposé que Tulle agglo prenne en charge la coordination du groupement de commandes,

CONSIDÉRANT que le montant prévisionnel de cette opération est réparti comme suit :

- Pour Tulle agglo:
 - Travaux de voirie estimés à 152 172,50 € HT soit 182 607, 00 € TTC
 - Travaux sur le réseau d'eaux pluviales estimés à 10 510,00 € HT soit 12 612,00 € TTC
- Pour la ville de Tulle :
 - Travaux d'aménagements divers : 48 118,50 € HT soit 57 742,20 € TTC

Soit un total global de 210 801,00 € HT et de 252 961,20 € Π C.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la convention de groupement de commandes relative au lancement d'une consultation en procédure adaptée et à la passation d'un marché de travaux pour l'aménagement de la rue du Docteur Ramon à Tulle, telle qu'annexée;
- 2. Approuve la désignation de Tulle agglo comme coordonnateur de groupement de commandes ;
- 3. Approuve la passation de ce marché de travaux en procédure adaptée pour un montant prévisionnel total, pour la part revenant à Tulle agglo, de 162 682,50 € HT soit 195 219,00 € TTC ;
- **4.** Désigne en tant que membres de la Commission d'appel d'offres du groupement :

Titulaire: M. Jean MOUZAT

Suppléant: M. Michel BREUILH

5. Autorise le Président à procéder à la passation, à l'exécution et au règlement du marché desdits travaux et à signer tous les actes y afférents.

Les dépenses en résultant seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal.

Fait et délibéré le 7 avril 2025

Le Président,

Michel BREUILH

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission en Préfecture et de la publication sur le site internet de Tulle agalo.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture, via une requête envoyée au greffe du Tribunal Administratif ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

00000